☐ **DEMANDE D'AUTORISATION À LA DIRECTION GÉNÉRALE**
☑ **RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

stm

Recommandation

Mise au rancart de 45 bus urbains en 2025

AUTORISER la direction exécutive Planification et entretien à procéder à la mise au rancart en 2025 d'un maximum de quarante-cinq (45) bus urbains.

Pour tous ces bus,

- dont l'âge moyen au 31 décembre 2025 devra être supérieur ou égal à l'âge prescrit par le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) pour la mise au rancart des autobus soit 16 ans; ou tel que spécifié au programme de financement du bus associé;

- dont les coûts de réparation pour le maintien en service ne seraient pas économiquement rentables (exception telle que les autobus accidentés).

☐ Voir suite de la rubrique *Recommandation*

LE TOUT POUR UN MONTANT TOTAL POUR LA SOCIÉTÉ DE : **$** –

DE-Planification et entretien

Marie-Chantal Verrier
Signé avec ConsignO Cloud (28/05/2025)
Vérifiez avec verifio.com ou Adobe Reader.

Nom : Marie-Chantal Verrier

Nom :

Secrétaire de l'assemblée : *André Porlier*
Signé avec ConsignO Cloud (05/06/2025)
Vérifiez avec verifio.com ou Adobe Reader.

Exposé du besoin / Plan stratégique organisationnel 2030 (PSO-2030)

☐ Rehausser l'expérience employé dans une STM qui favorise l'engagement

☐ Améliorer l'expérience de la clientèle et son attachement envers la STM

☑ Accroître la performance et l'agilité de nos activités

L'atteinte de quel(s) objectifs(s) du Plan stratégique organisationnel 2030 cette recommandation vise-t-elle:

Accroître la performance et l'agilité de nos activités - Innover et viser l'efficience et la performance

Expliquer le besoin et comment la solution proposée contribue à l'atteinte des objectifs du Plan stratégique organisationnel 2030

Le plan de gestion du parc de bus prévoit en 2025 une baisse de parc jusqu'à 45 autobus en raison de l'arrivée à la fin de la durée de vie de ces bus (âge moyen supérieur à 16 ans).

Dans le respect des modalités du programme de subvention du MTMD, il est recommandé de mettre au rancart 45 bus qui auront atteint leur fin de vie utile (âge moyen supérieur à 16 ans) pour éviter des coûts de maintenance et d'inspection supplémentaires. Il est demandé de disposer d'un maximum de 45 autobus, car ce nombre dépend de la date de mise en service du REM de l'ouest. En effet, si la date est repoussée, un nombre inférieur de bus à mettre au rancart pourrait être considéré. Il est aussi recommandé de procéder rapidement à leur disposition (vente) pour minimiser d'éventuelles dépenses de coûts d'entretien supplémentaires engendrés par la maintenance de ces autobus.

☐ Voir suite de la rubrique *Exposé du besoin / Plan stratégique organisationnel 2030 (PSO-2030)*

Autorisation et octroi de contrat

Présidence (cochez si requis) ☐ Vice-présidence (cochez si requis) ☐

Direction générale :

GED:

☐ **DEMANDE D'AUTORISATION À LA DIRECTION GÉNÉRALE**
☑ **RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION** **SOMMAIRE EXÉCUTIF**

Objet : Mise au rancart de 45 bus urbains en 2025

Processus d'adjudication de contrat et informations sur les soumissions ☑ *S/O*

☐ Nouveau contrat ☐ Prolongation ☐ Sur invitation ☐ Levée d'options
☐ Renouvellement ☐ De gré à gré ☐ Public ☐ Autre

Nombre d'entreprises ayant obtenu les documents d'appel d'offres: Nombre de soumissions déposées :

Cheminement décisionnel Comité GPP (Gestion de portefeuille de projets) et Comité du conseil d'administration (indiquer le nom et la date)

Comité : s/o Date: (jj/mm/an)
Comité : Date: (jj/mm/an)

Est-ce qu'il y a eu une déclaration d'intérêt pour ce dossier nécessitant l'application de la DS-APP-008 : Oui ☐ Non ☐

Démarche, solution proposée et conclusion Négociations effectuées à l'égard du prix (si applicable) Oui ☐ Non ☐

La politique de la STM requiert le remplacement de bus urbains sur une durée de vie utile de seize (16) ans, telle qu'acceptée par le MTMD. La moyenne d'âge des bus mis au rancart durant une année doit donc être égale ou supérieure à seize (16) ans, conformément aux modalités du programme d'aide du MTMD.

Le plan de gestion du parc compte maintenir un parc de 1811 bus actifs au 31 décembre 2025. En tenant compte des achats prévus en 2025, dont l'achat de 23 bus hybrides et un bus électrique (tête de séries) nous recommandons la mise au rancart d'un maximum de 45 bus en 2025 qui portera essentiellement sur des bus APS4 acquis en 2008 (série 27500), sur des bus articulés ART1 acquis en 2010 (série 29800) et sur des bus cités mobilité

Les bus seront disposés au cours de l'année 2025. Avant de procéder à leur disposition (vente), la STM pourra évaluer et proposer, si requis, les meilleures pratiques de disposition sans pour autant retarder la mise au rancart.

☐ *Voir suite de la rubrique Démarche et conclusion*

Accessibilité universelle (Sélectionnez le(s) chantier(s)an de développement d'AU 2030 correspondant) ☐ Voir suite de la rubrique Accessibilité ☑ S/O

Développement durable ☐ Voir suite de la rubrique Développement durable ☐ S/O

Sélectionnez ci-dessous le(s) chantier(s) du PDD 2030 applicable(s) à cette recommandation. Veuillez spécifier.	Des mesures de développement durable ont-elles été intégrées à (ou ont-elles influencé) cette acquisition ? Décrivez ces mesures.
DD-5-Réduire la consommation des ressources et la production de matières	La mise au rancart est une étape préalable à la mise en œuvre du processus de disposition qui, selon la politique de la STM, doit respecter le principe des 3RV (réduction, réutilisation, recyclage et valorisation) en gestion des matières résiduelles.

Préparé par : Gestion du parc
Nom : Thierry d'Auteuil

Service : Gestion du parc
Nom : Olivier Bolullo, chef de section

Certification juridique
En tenant les faits mentionnés dans cette demande comme avérés, celle-ci est juridiquement conforme pour la Société

Jean-Philippe Desmarais

Jean-Philippe Desmarais
Signé avec ConsignO Cloud (27/05/2025)
Vérifiez avec verifio.com ou Adobe Reader.

☐ **DEMANDE D'AUTORISATION À LA DIRECTION GÉNÉRALE**
☑ **RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION** **SOMMAIRE EXÉCUTIF**

Objet : Mise au rancart de 45 bus urbains en 2025

Informations financières[1] ☑ *S/O*

SEULEMENT pour les projets associés au PI
N° de demande d'achat :

Imputations comptables	Imputation 1	Imputation 2	Imputation 3[2]
Centre			
Compte			
Ordre interne / OTP			
Réseau activité			
Règlement d'emprunt			
Montant toutes taxes incluses pour l'ensemble du contrat			

1. Les montants sont arrondis au dollar près.

2. S'il y a plus de trois imputations comptables, indiquer le total des imputations comptables 3, 4, 5, etc. dans la colonne « Imputation 3 » et fournir un tableau en annexe pour chaque imputation comptable.

Montant total 0 $

Ventilation des coûts[3] ☑ *S/O*

Période estimée du contrat : de JJ MM AAAA à JJ MM AAAA

–	2025	2026	2027 et suivantes[5]	Total
(A) Base[4]	0 $	0 $	0 $	0 $
(B) TPS	0 $	0 $	0 $	0 $
(C) TVQ	0 $	0 $	0 $	0 $
(D) Montant toutes taxes incluses (A + B + C)	0 $	0 $	0 $	0 $
(E) Ristourne TPS et TVQ	0 $	0 $	0 $	0 $
(F) Montant net (D – E)	0 $	0 $	0 $	0 $

3. Les montants sont arrondis au dollar près.

4. S'il y a plusieurs imputations comptables, indiquer le cumulatif sur cette page et fournir un tableau en annexe par imputation comptable.

5. Si le contrat se poursuit au-delà, fournir un tableau en annexe pour chacune des années visées dans cette colonne.

Subvention, financement et certification ☑ *S/O*

☐ Voir suite de la rubrique *Subvention, financement et certification*

Certification de fonds

Je certifie la disponibilité des fonds

Trésorerie : *Étienne Paradis*
Signé avec ConsignO Cloud (28/05/2025)
Vérifiez avec verifio.com ou Adobe Reader.

☐ **DEMANDE D'AUTORISATION À LA DIRECTION GÉNÉRALE**

☑ **RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

SOMMAIRE EXÉCUTIF

Objet : Mise au rancart de 45 bus urbains en 2025

Suite de la rubrique

☐ Recommandation ☐ Exposé du besoin / PSO-2030 ☐ Subvention

☐ Démarche et conclusion ☐ Développement durable / Accessibilité universelle

Suite de la rubrique

☐ Recommandation ☐ Exposé du besoin / PSO-2030 ☐ Subvention

☐ Démarche et conclusion ☐ Développement durable / Accessibilité universelle